



**POLICE LOCALE
SAMSOM
5307**

COLLEGE DE POLICE

Procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2026

Présents: Monsieur Olivier BORDON, Bourgmestre-Président ;
Monsieur Jonathan BURTAUX, Bourgmestre ;
Monsieur Jean-Paul BOURGEOIS, Chef de Corps ;
Madame Anne-Sophie CHARLES, Comptable Spéciale (uniquement pour le budget et la modification budgétaire)
Madame Nathalie SACRE, Secrétaire de Zone.

La réunion s'est tenue à notre Hôtel de Police sis rue Cimetière des Français 78 à 5060 Sambreville.

La séance du Collège est ouverte à 10h01.

LE COLLEGE ABORDE :

1. Approbation de procès-verbaux
2. Ordonnancement des mandats
3. Budget 2026 : Modification budgétaire n°2
4. Budget 2027
5. Teambuilding 2026
6. Dossiers des terres polluées
7. Mise en disponibilité
8. Semaine volontaire de 4 jours : changement de jour
9. Demande d'exercer une activité complémentaire
10. Dossiers disciplinaires
11. Accident de travail
12. Cadre Opérationnel et Calog : Appel à la mobilité 2026-04
13. Moniteur de sécurité 202
14. Divers

LE COLLEGE DECIDE :

1. D'approuver le procès-verbal du Collège de Police du 25 août 2026.
2. D'ordonnancer les mandats de paiement du n°26/000351 au n°26/000373 inclus.
3. De préparer la modification budgétaire n°2 de 2026.
4. De préparer le budget 2027.
5. De désigner la société Natura Parc, route de la Plate Taille 9 à 6440 Froidchapelle pour l'organisation de l'activité de la journée teambuilding pour la somme de 6.354,30 euros TVAC.
6. Que concernant le dossier des terres polluées, de prendre contact avec un avocat afin d'avoir une analyse juridique de la situation et nos arguments afin que des pistes/solutions possibles

sur ce dossier. De programmer ensuite une dernière rencontre avec le Port Autonome de Namur avant d'envisager une procédure en justice.

7. De la mise en disponibilité de l'Inspecteur [REDACTED] du 3 septembre 2026 au 30 septembre 2026 inclus.
8. De la mise en disponibilité de l'Inspecteur [REDACTED] du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} octobre 2026 inclus.
9. Du changement de jour de la semaine volontaire de 4 jours accordée à l'Inspecteur [REDACTED]. Le jour est fixé au mercredi au lieu du vendredi.
10. D'approuver l'exercice d'une activité complémentaire dans le domaine de la création artisanale pour l'Inspecteur [REDACTED]. Cette autorisation est conditionnée à :
 - l'activité accessoire ne doit pas interférer avec les prestations au sein de la zone de police (ex. : rappel) ;
 - interdiction d'utilisation du matériel mis à sa disposition par la zone de police pour l'exercice de son activité accessoire (ex. : véhicule de fonction) ;
 - cette activité complémentaire ne peut être exercée au sein des bâtiments de la zone de police ou durant ses heures de service ;
 - absence de prestations sur le territoire de la zone ;
 - absence de récupération de dettes auprès de la zone.
11. De proposer d'infliger à [REDACTED] la sanction disciplinaire lourde de la démission d'office.
12. Qu'en ma qualité d'autorité disciplinaire supérieure, de proposer à [REDACTED] la sanction disciplinaire lourde de la démission d'office.
13. Qu'il n'y a pas lieu à reconnaissance de l'incapacité de travail au titre de rechute de l'accident du travail du [REDACTED]
14. D'approuver l'appel à la mobilité 2026-04 pour :
 - 3 inspecteurs pour le service intervention avec réserve de recrutement ;
 - 1 inspecteur principal au service intervention
 - 1 Calog niveau C pour le service ressources humaines.
15. Que concernant le moniteur de sécurité 2027, le choix se porte sur un échantillon standard de 1400 questionnaires envoyés, complété par une lettre de rappel, et permettant d'obtenir au moins 350 questionnaires complétés, le coût est estimé à environ 3000 euros.
16. D'approuver la somme de 600,00 euros pour la participation de [REDACTED] au séminaire des Chefs de Corps qui se déroulera du 8 septembre 2026 au 10 septembre 2026 inclus.

Fin de la séance : 11h35.

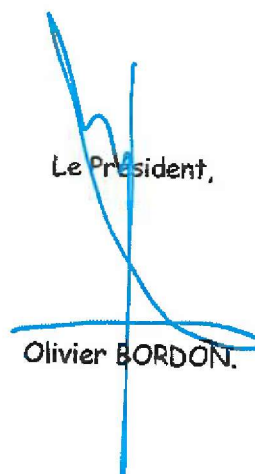
Sambreville, le 8 septembre 2026.

La Secrétaire de Zone,



Nathalie SACRE.

Le Président,



Olivier BORDON.